



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du vendredi 15 janvier 2021

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni dans la salle de la Ca d'Breï le vendredi 15 janvier 2021 à 18H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

**Étaient présents :** M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry GUIDO 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, Mme Geneviève IDDA, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, Mme Danielle GASTALDI.

**Étaient absents-excusés :** M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN donne pouvoir à M. André IPERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

|   |            |  |
|---|------------|--|
| 1 | 02/12/2020 | <p><b>Convention de location d'un gîte à Monsieur Alexandre DURAND</b></p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Alexandre DURAND, du 02 décembre 2020 au 28 février 2021. La location est consentie pour un montant de 400 € toutes charges comprises.</p>  |
| 2 | 02/12/2020 | <p><b>Convention de prestation de services avec la Société RIERE Céline pour l'entretien de l'école Jean Moulin</b></p> <p>La convention de prestation de services avec la société RIERE Céline est acceptée pour l'entretien de l'école Jean Moulin, du 09 novembre 2020 au 30 novembre 2020. Le tarif de la prestation est de 1 560 € par mois.</p>  |
| 3 | 02/12/2020 | <p><b>Avenant à la convention de prestation de services avec la Société RIERE Céline pour l'entretien de l'école Jean Moulin</b></p> <p>L'avenant à la convention de prestation de services est accepté avec la Société RIERE Céline pour l'entretien de l'école Jean Moulin, du 1er décembre 2020 au 18 décembre 2020. Le tarif de la prestation est de 1 411 € par mois.</p>   |
| 4 | 09/12/2020 | <p><b>Convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel communal</b></p> <p>La convention est acceptée pour la mise à disposition à titre gracieux de matériel communal par la mairie de Castillon, composé de 15 tables et 30 bancs, afin de réaliser un repas de fin d'année le 19 décembre 2020 pour les bénévoles ayant participé aux opérations d'aide et de secours entrant dans le cadre des sinistres induits par la tempête « Alex ».</p>   |
| 5 | 18/12/2020 | <p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour un agent communal du service des ressources humaines</b></p> <p>La convention de formation est acceptée avec le SICTIAM pour un agent communal du service des ressources humaines. Elle se déroulera le 18 janvier 2021 avec pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – e.magnus DADS-U norme N4DS ». La participation financière au titre de l'action réalisée est de 150 €.</p>                              |
| 6 | 24/12/2020 | <p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour deux agents communaux du service de la crèche « La Maison des Bambins »</b></p> <p>La convention de formation est acceptée avec le SICTIAM pour deux agents communaux du service de la crèche. Elle s'est déroulée le 12 janvier 2021 avec pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – Civil Net Enfance – Module Petite Enfance ». La participation financière au titre de l'action réalisée est de 450 €.</p> |

## Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 04 décembre 2020.

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 04 décembre 2020.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'ajout des points 3, 4 et 6 à l'ordre du jour en dehors des délais de convocation.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal**, regrette l'absence de documents annexes concernant certains points à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** explique que lorsque cela est nécessaire, les documents annexes sont envoyés avec la convocation. Aucune délibération ne semblait se prêter à l'envoi de documents annexes pour ce Conseil Municipal. Lors des prochains Conseils Municipaux, les Élus sont invités, s'ils souhaitent un document annexe en particulier, à en faire la demande. Les plans de financements, comme pour le pont de Veil, seront envoyés si tel est le souhait des Élus.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

| N° | Objet   | Page |
|----|---|------|
| 1  | Demande de subventions pour l'installation d'un pont de secours au Quartier de Veil   | 4    |
| 2  | Demande de subventions au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la mise en sécurité du retable situé sur l'autel gauche de l'église Santa Maria in Albis             | 5    |
| 3  | Exonération des loyers de la Poste et du Trésor Public à compter du 01/10/2020  | 6    |
| 4  | Tarifs du Marché pour l'année 2021  | 6    |
| 5  | Adhésion au groupement de commandes de la CARF pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les équipements et les bâtiments communaux et intercommunaux | 6    |
| 6  | Adhésion à l'option facultative d'entretien du réseau d'éclairage public du SDEG  | 6    |
| 7  | Création de postes au tableau des effectifs   | 7    |
| 8  | Mise à disposition d'un agent de la Commune à la CARF   | 8    |

|    |                       |   |
|----|-----------------------|---|
| 9  | Informations diverses | 8 |
| 10 | Questions diverses    | 8 |

### 1. Demande de subventions pour l'installation d'un pont de secours au Quartier de Veil

**Monsieur le Maire** indique que la demande d'étude pour l'installation de ponts de secours a été faite au Centre National des Ponts de Secours (CNPS) dès les premières semaines qui ont suivi la tempête « Alex ». Dans un premier temps le CNPS, venu dans les vallées sinistrées, a conclu qu'aucun pont ne se prêtait à l'installation d'un pont de secours dans la Roya. Après s'être renseigné, **Monsieur le Maire** s'est rendu compte que seuls les ponts d'Ambo, du Caïros et de Saint-Martin de Vésubie ont été contrôlés. Les vallées sinistrées ont donc sollicité une nouvelle expertise. Le CNPS s'est rendu à nouveau sur site pour l'évaluation de trois nouveaux ponts, mais aucune nouvelle évaluation n'a été faite sur la commune de Breil-sur-Roya.

**Monsieur le Maire** informe que la Commune a donc fait une demande directe au CNPS afin d'évaluer les ponts communaux de Breil-sur-Roya. Le pont du stade ne se prête pas à l'installation d'un pont de secours pour des raisons techniques. Pour Veil, l'installation d'un pont de secours est possible. Le CNPS propose à la Commune une convention qui prévoit une location à titre gracieux pour la 1<sup>ère</sup> année pour un loyer de 36 500 € à partir de la 2<sup>ème</sup> année. Une subvention du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 80 % du coût annuel est prévue. Viennent se greffer à ce loyer les frais suivants :

- Frais de dossier d'étude, frais d'étude de faisabilité technique, frais de dossier de plan de principe, frais de dossier des épreuves, frais de notes de calcul simplifié indiquant les descentes de charges sur appui et frais de vérification des poutres principales sur surcharge d'exploitation, pour un montant total de 970 €.
- Frais de montage et de démontage avec mise à disposition d'un responsable d'équipe et de trois équipiers sur 6 jours (3 jours pour le montage et 3 jours pour le démontage), pour un montant total de 16 880 €.
- Frais d'installation des culées et mise en place du pont dont le montant total sera pris en charge par le Département des Alpes-Maritimes.
- Frais de transport de matériel pour un montant total de 9 600 €.

Le coût global pour le montage et le démontage d'un pont de secours au Quartier de Veil est de 27 450 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 80 % du montant HT est adressée au Département des Alpes-Maritimes, soit 21 960 €, et nous souhaitons solliciter un fond de concours auprès de la CARF, à hauteur de 50 % de la part communale restante de 5 490 € HT, soit 2 745 €.

**Monsieur André IPERT** demande si le prestataire de service est une entreprise privée.

**Monsieur le Maire** explique qu'il ne s'agit pas d'une entreprise privée. Le CNPS, qui dépend du Ministère des Transports, est l'organisme qui fournit le pont, et l'installation sera prise en charge par le Département des Alpes-Maritimes.

**Madame Audrey ROSSI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**, indique que la CARF avait réalisé une évaluation pour la reconstruction des ponts de Veil et du stade.

**Monsieur le Maire** ajoute que la CARF avait mandaté des ingénieurs pour cette évaluation, qui a été chiffrée à plus de 2 millions d'Euros pour le pont de Veil et à plus de 4 millions d'Euros pour le pont du Stade. Le problème étant solutionné pour le pont de Veil, le SMIAGE s'affaire à préparer des solutions plus pérennes pour le pont du stade.

**Monsieur André IPERT** demande des renseignements sur les travaux du pont du Pertus.

**Monsieur le Maire** informe que les poutres d'acier du nouveau pont du Pertus sont déjà en fabrication en Luxembourg. La livraison est prévue le 7 mai prochain par convois ferroviaires. Les travaux pour l'installation des poutres et la réfection définitive du pont devraient prendre fin au début du mois de juillet prochain.

**Monsieur André IPERT** soulève la problématique des deux piliers du pont Charabot : si cela reste en l'état et en l'absence de curage, on peut craindre que ces piliers fassent embâcles lors des prochaines crues. Il faudrait donc réfléchir à une autre forme de pont.

**Monsieur le Maire** partage ce constat. S'il y avait eu davantage de profondeur sous le pont Charabot, les dégâts auraient sûrement été moindres. Mais selon la police de l'eau, un curage plus profond du lac mettrait à nu les veines de gypse, ce qui fragiliserait le vieux village. Il ajoute qu'à terme, une autre forme de pont est effectivement une perspective à envisager pour l'avenir.

**Monsieur André IPERT** explique que le curage du Lac et de la Roya incombe à EDF. À l'époque, l'entretien des murs de soutènement des trottoirs et de la place Biancheri incombait aussi à EDF. Dans la nouvelle convention établie en 2011, seul l'entretien du mur de soutènement incombe à EDF.

**Monsieur le Maire** informe que la CARF a sollicité EDF pour la participation aux frais concernant les travaux de curage du Lac et de la Roya au niveau des évacuateurs de crues.

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. Demande de subventions au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la mise en sécurité du retable situé sur l'autel gauche de l'église Santa Maria in Albis**

**Monsieur le Maire** explique que des travaux de mise en sécurité du retable situé au-dessus de l'autel gauche de l'église Santa Maria in Albis, endommagé par les intempéries du 02 octobre 2020, ont dû être réalisés en urgence, l'autel s'étant affaissé et le retable menaçant de tomber. Le conservateur régional des monuments historiques a demandé à la Commune de déposer ce retable afin de le sécuriser. Le montant de l'opération est de 1 473 € HT subventionné à hauteur de 80 % par le Département des Alpes-Maritimes.

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. Exonération des loyers de la Poste et du Trésor Public à compter du 01/10/2020

Le bâtiment ayant été lourdement sinistré, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal d'exonérer les loyers communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour les occupants de ces locaux, à savoir la Poste et le Trésor Public. Le manque à gagner pour la commune, par an, serait de 10 715 € pour la Poste et 13 980 € pour le Trésor Public.

**Approuvé à l'unanimité**

### 4. Tarifs du Marché pour l'année 2021

Le 23 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de voter une exonération des droits de place du marché pour l'ensemble de l'année à partir du 7 mars 2020. **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de voter la même exonération pour le mois de janvier 2021.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** propose de modifier les tarifs du marché à partir du 1<sup>er</sup> février 2021. Le marché de Breil-sur-Roya étant plus cher que tous les autres marchés de l'arrière-pays du département, il est donc proposé au Conseil Municipal de voter des tarifs plus bas afin d'inciter les commerçants à venir exposer sur le marché. Les nouveaux tarifs sont :

- Pour les forains non permanents, 2 € par ml et par jour.
- Pour les forains permanents, 50€ par an.
- Pour les producteurs locaux le tarif est inchangé, soit 20 € par an.

**Approuvé à l'unanimité**

### 5. Adhésion au groupement de commandes de la CARF pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les équipements et les bâtiments communaux et intercommunaux

En 2018, la Commune a fait le choix adhérer à un groupement de commandes de la CARF pour bénéficier de tarifs plus avantageux sur la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux. Un avenant a été établi afin d'intégrer à ce groupement de commandes les tarifs « Bleus » d'électricité, suite aux modifications législatives entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. **Monsieur le Maire** propose de voter pour l'intégration des tarifs « Bleus » à ce groupement de commandes.

**Approuvé à l'unanimité**

### 6. Adhésion à l'option facultative d'entretien du réseau d'éclairage public du SDEG

La Commune a toujours eu recours au service du SDEG pour assurer la maintenance curative

et préventive de l'éclairage public. Le SDEG ayant modifié ses statuts, le syndicat demande aux communes de délibérer une nouvelle fois afin de confirmer l'adhésion à cette compétence optionnelle de maintenance curative et préventive de l'éclairage public.

**Monsieur le Maire** propose de voter pour rester sur le fonctionnement antérieur en approuvant l'adhésion à cette compétence facultative. Il précise que la Commune, comme toutes les autres communes de la Roya, souhaiterait à terme sortir du SDEG afin de gérer elle-même en régie la maintenance de son éclairage public. Mais c'est un fonctionnement complexe à mettre en place qui demande une bonne organisation, du personnel et des moyens matériels.

**Madame Audrey ROSSI** précise que ce projet a été évoqué lors d'une réunion du SIVoM. Le SDEG étant très onéreux, la Commune réfléchit à d'autres solutions moins coûteuses.

**Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal,** demande si les extensions électriques sont toujours incluses dans cette nouvelle adhésion.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'y a pas de changement.

**Approuvé à l'unanimité**

## 7. Création de postes au tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** informe les Élus que ce point à l'ordre du jour nécessite deux délibérations.

Dans la première délibération, il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services de voter la création de deux postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions :

- D'agent d'entretien polyvalent au service technique à 80% d'un temps complet,
- D'agent d'accompagnement dans la petite enfance à la crèche « La Maison des Bambins » à 80% d'un temps complet.

Le Conseil Municipal doit aussi délibérer sur la création d'un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions d'agent de cuisine dans le cadre de la convention avec le collègue l'Eau Vive, à 20% d'un temps complet.

**Approuvé à l'unanimité**

La deuxième délibération concerne la création d'un poste au grade de chef de service de police municipale à temps complet. **Monsieur le Maire** explique que la Commune a eu connaissance d'une personne en fin de carrière dans l'armée et qui exprime le souhait d'intégrer une Police Municipale, de préférence celle de Breil-sur-Roya.

Il est donc proposé, au vu du contexte d'insécurité connu l'été dernier et considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs de la Police Municipale de Breil-sur-Roya, de voter pour la création de ce poste.

**Monsieur Francis FRECOURT** se félicite que la Municipalité reste fidèle à son programme politique et adhère complètement à ce renforcement d'effectif vu les nombreuses incivilités auxquelles la Commune a dû faire face.

**Monsieur André IPERT** demande si le futur policier devra suivre une formation. Il souligne l'importance que les deux policiers exercent les mêmes fonctions sans que soit établi un lien hiérarchique entre les deux, vis-à-vis de la population. **Monsieur André IPERT** espère que ce recrutement n'impactera pas l'évolution professionnelle du policier déjà en poste sur la Commune.

**Monsieur le Maire** répond que le futur policier aura une formation de plusieurs mois et confirme que ce recrutement n'impactera en rien l'évolution de carrière du policier actuellement en poste sur la Commune. **Monsieur le Maire** en profite pour souligner l'engagement dont a fait preuve ce Policier Municipal, en particulier pendant la nuit de la tempête « Alex ».

**Approuvé à l'unanimité**

#### **8. Mise à disposition d'un agent de la Commune à la CARF**

De la même manière que le Conseil Municipal du 04 décembre dernier a voté en faveur de mises à disposition de personnel à la CARF, **Monsieur le Maire** propose, compte tenu de l'évolution de la situation, de mettre à disposition de la CARF un agent communal, Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 28 février 2021, à hauteur de 70% de son temps complet afin d'exercer des missions de chauffeur magasinier. Cela permet à la CARF de gérer l'approvisionnement du haut de la Roya aussi longtemps que nécessaire.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **9. Informations diverses**

**NÉANT**

#### **10. Questions diverses**

**Monsieur Francis FRECOURT** souhaite partager quelques réflexions qu'il s'est faites concernant la sécurité de la population suite à la tempête « Alex », à savoir :

- Le recalibrage des évacuateurs de crues qui sont en amont du village,
- La recherche de performances pour l'alerte à la population car il pense qu'il y a eu beaucoup d'absences à ce niveau-là lors de la tempête,
- La mise en place d'une communication entre les différents maires de la vallée, lorsque les communications téléphonique et internet ne fonctionnent plus,
- Le curage du lac. **Monsieur Francis FRECOURT** explique qu'il existait, avant la création des locaux du service technique en bordure de la Roya, un évacuateur de crues et une digue avec des planches. Cette solution technique permettait le draguage direct des eaux. Elle a été supprimée lors de la création des locaux. Maintenant que le service technique est délocalisé, pourquoi ne pas remettre en service ce système.

**Monsieur André IPERT** explique qu'il existe un plan prévoyant une alerte spécifique en cas d'évacuation, appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il est bien dommage que la Commune n'ait pas appliqué ce dispositif qui consiste à faire retentir 3 coups de sirène en cas d'alerte spécifique. Il faut que cette culture du risque soit inscrite dans notre éducation pour mieux anticiper à l'avenir.

**Monsieur le Maire** explique que cette culture du risque a déjà été en partie intégrée par la Commune vu que le Conseil Municipal devait voter la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile en octobre. Par ailleurs, 2 semaines avant la tempête, a eu lieu en mairie un exercice inondation organisé par le SMIAGE. Les réflexions de **Monsieur Francis FRECOURT** sont pertinentes et la Commune est en train de solutionner deux d'entre elles avec l'acquisition d'un téléphone satellitaire et de talkies walkies. Quant à l'outil d'appel de masse que le SMIAGE est en train de déployer, il faut que la Commune constitue un fichier comprenant les numéros de téléphones de tous les administrés afin de pouvoir s'équiper de cet outil qui permet de diffuser un sms ou un appel à toute la population.

**Monsieur Daniel GIORDAN** précise qu'un stage de formation organisé par la CARF concernant les alertes à la population aura lieu courant février pour certains Élus et Agents Communaux.

**Monsieur Francis FRECOURT** revient sur sa réflexion concernant les évacuateurs de crues en expliquant qu'il avait été très insistant sur le recalibrage des évacuateurs de crues, lors des réunions publiques qu'EDF organisait au moment de la réfection du barrage.

**Monsieur Renaud LEFEBVRE** revient sur la réflexion au sujet des systèmes de communications. Lors des intempéries du 02 octobre, il paraissait que le Lac des Mesches n'était plus en mesure de communiquer sa situation de sécurité au moment de la crue, n'ayant lui aussi plus d'électricité et restant donc lui aussi sans moyen de communication.

**Monsieur le Maire** rappelle que même les pompiers et les gendarmes étaient sans moyen de communication.

**Madame Colette BENOUAHAB** souhaite savoir s'il y a encore des quartiers à Breil-sur-Roya où l'eau n'est pas potable et voudrait savoir si la Commune a prévu de sécuriser le passage à La Giandola au niveau de l'Olivet, où la circulation ne se fait plus que sur une voie, ce qui est dangereux.

**Monsieur le Maire** confirme que l'eau est potable dans tous les quartiers de la Commune.

**Monsieur Daniel GIORDAN** explique que des panneaux de signalisation donnant le sens de circulation et le sens de priorité ont été installés. Le problème est que cette signalisation n'est pas respectée par tous.

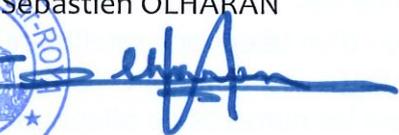
**Madame Colette BENOUAHAB** demande si **Monsieur le Maire** a pu faire le nécessaire au niveau des arrêts de bus de la ligne 25.

**Monsieur le Maire** explique qu'il a relayé l'information à la CARF pour que le nécessaire soit fait.

**Madame Julia BONNET** demande si le service du TAD va être remis en place sur la Commune.

**Monsieur le Maire** explique qu'il en a fait la demande et que cela devrait être remis en place assez rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h31.

 Sébastien OLHARAN  
  
Maire de Breil-sur-Roya